

SG ELVANCIA PLUS N°5

Cap sur les marchés actions de la zone euro
dans le PEA et en compte titres ordinaire



- **Produit présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**
- **Produit destiné aux investisseurs recherchant une alternative à des placements dynamiques risqués de type "actions".**
- **Durée de placement recommandée : 6 ans en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.**

Commercialisation jusqu'au 31 mars 2016 (13h00)

SG Elvancia Plus n°5

En acceptant un risque de perte en capital équivalent à la baisse de l'indice à l'issue des 6 ans, les investisseurs cherchent à bénéficier d'un gain de 6,50% par année écoulée en cas de stabilité ou de hausse de l'indice Euro Stoxx 50 (hors dividendes), ou d'une protection du capital net investi à l'échéance, en cas de baisse de l'indice de moins de 40%⁽¹⁾ (inclus).

Afin de bénéficier du remboursement de l'intégralité de son capital net investi en cas de baisse de l'indice de moins de 40% (inclus) à l'échéance, l'investisseur accepte alors de limiter ses gains à 6,50% par année écoulée en cas de forte hausse des marchés actions (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,29%).

À qui est destiné SG Elvancia Plus n°5 ?

SG Elvancia Plus n°5 s'adresse aux investisseurs qui :

- acceptent un **risque de perte en capital** à l'échéance, **en cas de baisse de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*,
- anticipent **une hausse ou une stagnation de l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾** par rapport à son *niveau initial*,
- recherchent des possibilités de remboursement par anticipation chaque année selon le *niveau annuel* de l'indice.

L'indice de référence des marchés actions de la zone Euro en toute transparence :

L'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ regroupe les 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur représentativité économique. Il respecte une pondération par pays et par secteur pour être au plus près de la structure économique de la zone Euro. L'indice Euro Stoxx 50 s'est imposé comme la référence principale des marchés actions de la zone Euro. **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.**

Comment fonctionne SG Elvancia Plus n°5 ?

Mécanisme de remboursement à l'échéance des 6 ans :

À l'échéance des 6 ans (le 19 avril 2022), si le placement n'a pas fait l'objet d'un remboursement anticipé automatique, on observe la performance finale de l'indice entre son *niveau final* et son *niveau initial* :

■ **Cas défavorable :**

Si l'indice enregistre **une baisse de plus de 40%** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit son **capital net investi⁽³⁾ diminué de l'intégralité de la baisse de l'indice**. Il subit alors une perte d'au moins 40% du capital net investi⁽³⁾.

■ **Cas médian :**

Si l'indice enregistre une **baisse de moins de 40% (inclus)** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%**.

■ **Cas favorable :**

Si l'indice est **stable ou en hausse** par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit **139,00% du capital net investi⁽³⁾, soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,61%**.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé de l'année 1 à l'année 5 :

Si l'indice Euro Stoxx 50⁽²⁾ est **stable ou en hausse** entre son *niveau initial* et l'un des *niveaux annuels* constatés, le placement est remboursé par anticipation.

L'investisseur reçoit alors **l'intégralité de son capital net investi⁽³⁾ augmenté d'un gain de 6,50% par année écoulée**.

Valeur de remboursement selon l'année d'activation du mécanisme de remboursement anticipé :

Année	1	2	3	4	5
Valeur de remboursement	106,50%	113,00%	119,50%	126,00%	132,50%
Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut	6,29%	6,21%	6,07%	5,91%	5,76%

Le montant remboursé et les Taux de Rendements Actuariels Annuels Bruts (TRAAB) cités dans cette brochure sont bruts, hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement (frais d'investissement dans le cadre du compte titres ordinaire ou du PEA).

(1) À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial, l'investisseur subit alors une perte en capital. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut également subir une perte en capital. (2) Indice calculé hors dividendes. L'indice mentionné dans le présent document ("l'indice") n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'indice Euro Stoxx 50[®] ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les "Concédants"), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. (3) Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Entre le 4 janvier 2016 et le 7 avril 2016, la valeur liquidative du fonds sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100€. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 7 avril 2016 (inclusive) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficient de la formule du produit.

Illustration du mécanisme

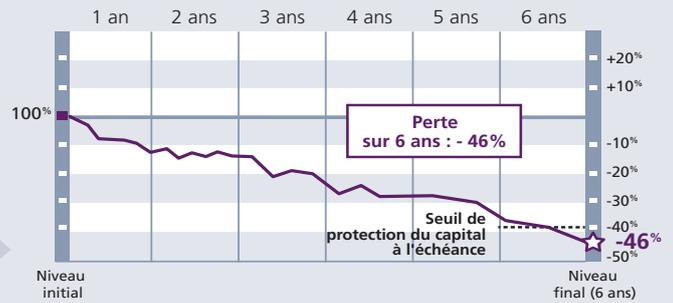
> Scénario défavorable : remboursement à l'échéance avec une perte en capital

À l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial* (-46%). L'investisseur subit alors une perte de 46% de son capital net investi⁽⁴⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -9,71%).

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 540 €

► Perte⁽⁵⁾ = 46% x 1 000 € = -460 €
► Remboursement = 1 000 € - 460 € = 540 €



☆ performance de SG Elvancia Plus n°5

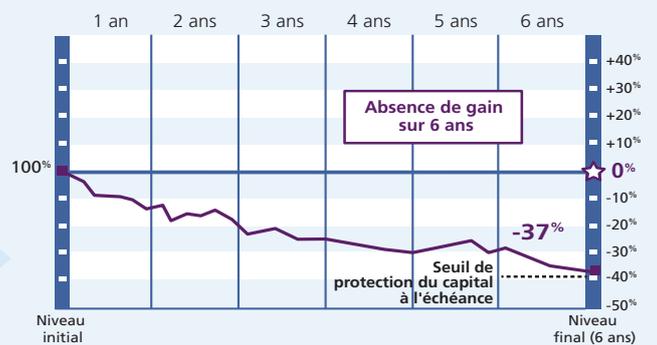
L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% (-46%) à l'échéance des 6 ans.

► L'investisseur subit alors une perte de 46% du capital net investi⁽⁴⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de -9,71%).

> Scénario médian : remboursement à l'échéance sans gain

À l'échéance des 6 ans, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de moins de 40% par rapport à son *niveau initial* (-37%). L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi⁽⁴⁾ mais ne perçoit aucun gain (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%).

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 1 000 €



☆ performance de SG Elvancia Plus n°5

L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de moins de 40% (-37%) à l'échéance des 6 ans.

► L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi⁽⁴⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%).

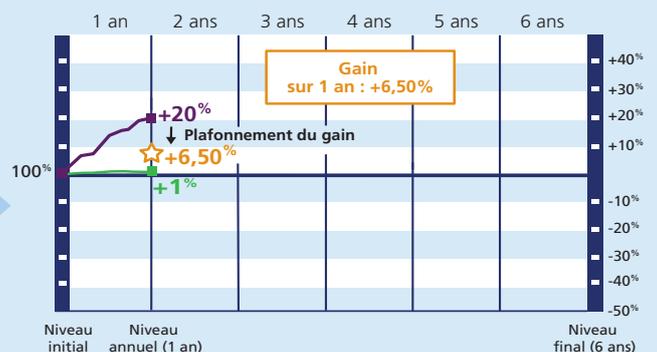
> Scénario favorable : remboursement anticipé automatique avec un gain

À l'issue de l'année 1, l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance positive par rapport à son *niveau initial*, +20% dans le premier exemple (courbe violette) ou +1% dans le second exemple (courbe verte). Dans ces deux exemples, le fonds est alors remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,50%, soit 106,50% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,29%).

Remarque : dans le premier exemple (courbe violette), l'investisseur ne bénéficie pas d'une hausse de l'indice au-delà de +6,50% du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Illustration, pour un investissement net de : 1 000 €
l'investisseur récupère alors : 1 065 €

► Gain brut⁽⁵⁾ = (6,50% x 1) x 1 000 € = 65 €
► Remboursement = 1 000 € + 65 € = 1 065 €



☆ performance de SG Elvancia Plus n°5

L'indice Euro Stoxx 50 enregistre une performance positive à l'issue de l'année 1 (+20% dans le premier exemple ou +1% dans le second exemple).

► L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi⁽⁴⁾ augmenté de 6,50% par année écoulée, soit 106,50% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 6,29%).

Le rendement de SG Elvancia Plus n°5 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour de son niveau initial ainsi qu'autour d'un seuil de baisse de -40%.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du placement. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Société Générale.

(4) Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Entre le 4 janvier 2016 et le 7 avril 2016, la valeur liquidative sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100 €. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 7 avril 2016 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficient de la formule du produit. (5) Hors droits d'entrée.



Quels sont les avantages de SG Elvancia Plus n°5 ?

- Chaque année, de l'année 1 à l'année 5, la société de gestion observe le niveau de l'indice Euro Stoxx 50 (*niveau annuel*) par rapport à son *niveau initial*. Si le *niveau annuel* de l'indice est supérieur ou égal à son *niveau initial*, le mécanisme de remboursement anticipé est activé automatiquement. L'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital net investi⁽⁶⁾ augmenté d'un gain de 6,50% par année écoulée, cela pour chaque part détenue.
- À l'échéance des 6 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si le *niveau final* de l'indice est supérieur ou égal à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi⁽⁶⁾ augmenté d'un gain de 39,00% soit 139,00% (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 5,61%). Sinon, si le *niveau final* de l'indice est inférieur à son *niveau initial* mais n'enregistre pas une baisse de plus de 40% (inclus) par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur reçoit l'intégralité de son capital net investi⁽⁶⁾ (Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut de 0,00%).

Quels sont les inconvénients de SG Elvancia Plus n°5 ?

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.
- À l'échéance, si l'indice Euro Stoxx 50 enregistre une baisse de plus de 40% par rapport à son *niveau initial*, l'investisseur subit alors une perte d'au moins 40% du capital net investi⁽⁶⁾.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier entre 1 an et 6 ans.
- L'investisseur ne bénéficie pas d'une éventuelle hausse de l'indice Euro Stoxx 50 supérieure à 6,50% par année écoulée⁽⁷⁾ compte tenu du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Actuariel Annuel Brut maximum de 6,29%).
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50.
- Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 7 avril 2016 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficient de la formule du produit. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, le porteur peut subir une perte en capital.
- Le rendement du produit à l'échéance des 6 ans est très sensible à une faible variation de l'indice autour de son niveau initial ainsi qu'autour d'un seuil de baisse de -40%.

La souscription doit correspondre aux objectifs, connaissances financières et profil d'investisseur du client, ainsi qu'à sa situation patrimoniale et budgétaire, déterminés dans le cadre d'un entretien Épargne Haute Définition.

Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'au 19 avril 2022. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, celui-ci sera exécuté sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions prévues dans le prospectus du fonds. Le prix de rachat sera fonction des paramètres de marché. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à l'échéance du fonds.

(6) Le capital net investi correspond au montant investi par le client hors droits d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement. Entre le 4 janvier 2016 et le 7 avril 2016, la valeur liquidative sera égale à la valeur liquidative de référence soit 100 € le 7 avril 2016. Seuls les investisseurs ayant souscrit jusqu'à la valeur liquidative du 7 avril 2016 (incluse) et conservant leurs parts jusqu'à la maturité effective du fonds bénéficient de la formule du produit. (7) Hors droits d'entrée et hors fiscalité applicables au cadre d'investissement.

en bref

fiche technique du placement

➤ Avertissement	Le fonds SG Elvancia Plus n°5 ⁽⁸⁾ est construit dans la perspective d'un investissement jusqu'au 19 avril 2022. En cas de demande de rachat anticipé des parts du fonds, celui-ci sera exécuté sur la valeur liquidative établie conformément aux conditions prévues dans le prospectus du fonds. Le prix de rachat sera fonction des paramètres de marché. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée à l'échéance du fonds.
➤ Nature juridique	Fonds d'Investissement à Vocation Générale (FIVG)
➤ Classification AMF	Fonds à formule
➤ Société de gestion	Société Générale Gestion, société de gestion agréée par l'AMF, filiale d'Amundi.
➤ Dépositaire	Société Générale SA
➤ Devise	Euro
➤ Eligibilité	Compte titres ordinaire / PEA
➤ Code ISIN	FR0013053204
➤ Période de commercialisation⁽⁹⁾	Du 4 janvier 2016 au 31 mars 2016 (13h00) inclus, pour bénéficier de la formule (sous réserve de l'enveloppe disponible).
➤ Valeur Liquidative de Référence	100€ (montant hors droits d'entrée). Entre le 4 janvier 2016 et le 7 avril 2016, la valeur liquidative du fonds sera égale à ce montant.
➤ Protection à l'échéance	Absence de garantie du capital à l'échéance et en cours de vie du fonds.
➤ Date d'échéance	19 avril 2022
➤ Dates de remboursement anticipé potentiel	19 avril 2017 ou 17 avril 2018 ou 16 avril 2019 ou 16 avril 2020 ou 15 avril 2021.
➤ Durée de placement recommandée	6 ans en l'absence d'activation du mécanisme automatique de remboursement anticipé.
➤ Périodicité de la valeur liquidative	Quotidienne chaque jour de bourse ⁽¹⁰⁾ .
➤ Affectation des revenus	Capitalisation
➤ Minimum de souscription	10 parts
➤ Droits d'entrée	1% maximum de la valeur liquidative, pour toute souscription du 4 janvier 2016 au 7 avril 2016 à 13h.
➤ Droits de sortie	Aucun
➤ Frais de gestion et frais indirects⁽¹¹⁾	2,80% maximum TTC par an. Les montants remboursés et TRAAB présentés dans ce document sont nets de ces frais.
➤ Dates⁽¹²⁾ annuelles	Année 1 : 31/03/2017 ; 03/04/2017 ; 04/04/2017 ; 05/04/2017 ; 06/04/2017 - Année 2 : 29/03/2018 ; 03/04/2018 ; 04/04/2018 ; 05/04/2018 ; 06/04/2018 - Année 3 : 01/04/2019 ; 02/04/2019 ; 03/04/2019 ; 04/04/2019 ; 05/04/2019 - Année 4 : 30/03/2020 ; 31/03/2020 ; 01/04/2020 ; 02/04/2020 ; 03/04/2020 Année 5 : 29/03/2021 ; 30/03/2021 ; 31/03/2021 ; 01/04/2021 ; 06/04/2021.
➤ Niveau initial de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates ⁽¹²⁾ des 7, 8, 11, 12 et 13 avril 2016.
➤ Niveau annuel de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux "Dates annuelles" définies ci-dessus.
➤ Niveau final de l'indice	Moyenne arithmétique des cours de clôture de l'indice relevés aux dates ⁽¹²⁾ des 31 mars, 1, 4, 5 et 6 avril 2022.

Nous vous invitons à prendre connaissance des facteurs de risque spécifiques du fonds en vous référant au Document d'Information Clé pour l'Investisseur remis par votre Conseiller.

(8) Du fait de leur nécessaire simplification, les informations sur ce fonds sont inévitablement partielles et ne peuvent, de ce fait, avoir de valeur contractuelle. Toute souscription doit se faire sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC) en vigueur, qui vous sera remis préalablement par votre Conseiller en agence. Le DIC est mis à disposition sur le site particuliers.societegenerale.fr. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller. L'instrument financier/produit mentionné dans ce document peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes en vertu des réglementations locales applicables. Vous devez préalablement vous renseigner sur ces règles et restrictions éventuelles et vous y conformer. (9) Durant cette période, la valeur liquidative sera égale à 100€. Le fonds sera fermé à toute souscription après le 07/04/2016 à 13h. (10) Un jour de bourse est défini comme un jour qui n'est pas un jour férié légal en France et qui n'appartient pas au calendrier de fermeture des marchés Euronext. (11) Conformément à l'article 319-9 du règlement général de l'AMF, le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions supplémentaires sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit. Les frais de gestion internes et externes à la société de gestion ainsi que les frais indirects sont détaillés dans le prospectus. (12) Ou si ces jours ne sont pas un jour de bourse ouvré, le jour de bourse ouvré suivant.

À VOS CÔTÉS

pour en savoir plus



CONTACTEZ

vosre **Conseiller** en agence



CONNECTEZ-VOUS

particuliers.societegenerale.fr

pour prendre rendez-vous



APPELEZ

3933

**Service 0,30 € / min
+ prix appel**

Internet : Gratuit, hors coût de connexion. **3933** : Des conseillers vous répondent de 8h à 22h en semaine et jusqu'à 20h le samedi. 24h/24, consultation de vos comptes et urgences. Depuis l'étranger + 33 (1) 76 77 3933. Tarif au 01/10/2015.

Document publicitaire sans valeur contractuelle.

Ce produit est un Fonds d'Investissement à Vocation Générale. La distribution de ce produit est strictement limitée à la France. En dehors de ce pays, la distribution de ce produit est interdite. Ce document n'a fait l'objet d'aucune approbation par aucune autorité et ce pour aucun pays. Il vous appartient de vérifier que la réglementation qui vous est applicable n'interdit pas l'achat, la vente et/ou la commercialisation dudit produit. Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des "U.S. Persons", telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus des produits financiers décrits dans ce document. Avant d'investir dans ce produit, il vous appartient de procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des risques juridiques, fiscaux et comptables liés à ce type d'investissement, en consultant, si vous le jugez nécessaire, vos propres conseillers et experts professionnels dans ces domaines. Sous réserve du respect des contraintes réglementaires liées à la Directive 2004/39/CE, notamment l'exigence de vérification de l'adéquation du produit à vos besoins, votre expérience, votre profil d'investisseur et votre situation financière, ni le produit, ni Société Générale, ni Société Générale Gestion ainsi que les sociétés qui lui sont liées, et leurs dirigeants et employés respectifs ne peuvent être tenus responsables des conséquences financières ou autres résultant de votre investissement ou désinvestissement dans le produit. Nous vous recommandons de vous référer à la section "Profil de Risques" figurant dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du produit. Les informations contenues dans le présent document sont purement indicatives. Ce document peut faire l'objet de modifications de temps à autre sans préavis et doit être lu en liaison avec la version la plus récente du prospectus du produit et du DICI. Le prospectus du fonds est disponible sur simple demande auprès de votre Conseiller. Toute offre, incitation ou sollicitation ne peut être faite que par la remise du DICI du produit. Ce document, ainsi que son contenu, sont la propriété de Société Générale et des sociétés appartenant au groupe Société Générale ; leur reproduction ou leur distribution est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de Société Générale.

**SOCIETE
GENERALE**

Banque & Assurances

Rédaction de ce document achevée le 30/11/2015.

Société Générale, DCM/CCM - Tour Granite - 75886 PARIS cedex 18, S.A. au capital de 1 007 625 077,50 EUR - 552 120 222 RCS PARIS, Siège Social 29, bd Haussmann, 75009 Paris. Société Générale Gestion, 90 boulevard Pasteur 75015 Paris – Société Anonyme au capital de 567 034 094 euros - Siren : 491 910 691 RCS Paris - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 09000020. Dialogues - Crédit photo : Getty - Réf. : E144230 - Janvier 2016.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Société Générale, membre fondateur d'Ecofolio, participe au recyclage du papier et a conçu ce document dans le souci d'une incidence minimale sur l'environnement.